

- **Congés payés et arrêt de travail** / Publication de [la loi n°2024-364 du 22.04.2024](#) portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (DDADUE) au JO du 23.04.2024. Entrée en vigueur le 24.04.2024. Son article 37 constitue la réponse du législateur aux arrêts de la Cour de Cassation du 13.09.2023 (pour mémoire : non-conformité du droit français à la réglementation européenne). Principales mesures : instauration d'un droit à CP pendant un arrêt maladie, fixation d'une période de report des CP non pris et information obligatoire du salarié par son employeur sur ses droits à CP. Explications et exemples de calcul dans le [Code du Travail numérique](#).
- **Grève** / Dans un [arrêt du 3.04.2024 n°22-23321](#), la Cour de cassation estime que : « Ne constitue pas une mesure discriminatoire l'attribution à certains salariés non-grévisés d'une prime exceptionnelle correspondant à un surcroît de travail ou à la réalisation de tâches en dehors de celles prévues par leur contrat de travail ». Une décision intéressante mais à manier avec prudence.
- **Activités Sociales et culturelles du CSE** / Selon la Cour de Cassation, « s'il appartient au CSE de définir ses actions en matière d'activités sociales et culturelles, l'ouverture du droit de l'ensemble des salariés et des stagiaires au sein de l'entreprise à bénéficier des activités sociales et culturelles ne saurait être subordonnée à une condition d'ancienneté. » ([Arrêt du 03.04.2024 n°22-16812](#)). Un CSE ne peut donc pas fixer une condition d'ancienneté pour faire bénéficier des activités sociales et culturelles.
- **Intéressement de projet** / Le Ministère du Travail a diffusé le 18.04.2024 une série de [26 questions/réponses](#) sur ce dispositif.
- **Les Actualités de l'URSSAF et BOSS** / Actualités du [29.05.2024 concernant les nouveaux taux de versement mobilité au 01.07.2024](#), du [22.05.2024 concernant l'aide aux employeurs et indépendants touchés par les inondations dans le Grand Est](#) et du [17.04.2024 concernant l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés](#). [Mises à jour du BOSS](#) publiées le 19.04.2024 (Avantages en nature, Frais professionnels, indemnité de rupture, Montant du net social, prime de partage de la valeur et protection sociale complémentaire), le 30.05.2024 (exonération applicable aux contrats d'apprentissage et régime social de la gratification des stagiaires) et le 31.05.2024 (Dispositif jeunes entreprises de croissance).

ALERTES POINTS DE VIGILANCE

- **Données personnelles** / La Collecte de données personnelles de salariés, à leur insu, même en accès libre sur internet est susceptible de constituer un délit ([Arrêt du 30.04.2024 n°23-80962](#)).
- **Suppression de l'aide exceptionnelle à l'alternance** / Publication du [décret n°2024-392 du 27.04.2024 \(JO du 28.04.2024\)](#) qui prévoit la suppression de l'aide exceptionnelle au contrat de professionnalisation pour les contrats conclus à compter du 01.05.2024.

Y AVEZ-VOUS PENSÉ ?

QUELS PEUVENT ÊTRE VOS LEVIERS DE NÉGOCIATION / DISCUSSION ?

- **ULTRA-simplification du bulletin de paie** / Rendre le bulletin de paie plus lisible et compréhensible. Projet de loi sur la simplification annoncée. Suppression des informations jugées inutiles ou redondantes. Une entrée en vigueur au 01.01.2027.